

FLASH INFOS



S'NEJSCHTE IN HERIGE !

N°38 - Novembre 2021

1977,60 €

C'est la somme annuelle que versera la commune pour maintenir le bureau de poste ouvert à la mairie d'Ittenheim.

Suite à la décision prise par la Poste de ne plus financer le bureau de poste à Ittenheim qu'à hauteur de 1046 € par mois, Furdenheim, Handschuheim Ittenheim et Hurtigheim se sont résolues à verser un complément financier pour maintenir le bureau de poste ouvert durant une vingtaine d'heures par semaine.

Une fois de plus nous déplorons une dépense pour maintenir un service de proximité au sein d'un milieu rural, alors qu'il n'y a pas si longtemps c'était un service public dont la dépense incombait à l'Etat.

Aujourd'hui il y a entre 600 et 700 passages au guichet par mois. Une décision qui s'avère donc utile à un grand nombre d'entre vous.

Mot du Maire

Avec l'été, et grâce à une vaccination massive, l'espoir est revenu d'un retour progressif à une « vie normale » après plus d'un an de crise sanitaire et son lot de restrictions. Néanmoins les chiffres de ces derniers jours concernant l'épidémie, nous montrent que la prudence reste de mise. Soyons prudents et responsables pour prévenir de tout risque de reprise en respectant les prescriptions des autorités sanitaires.

C'est dans ce contexte que la commune envisage de revenir presque au « monde d'avant Covid ». Tout d'abord en vous invitant à la commémoration du 11 novembre (voir ci-dessous) et dans un 2^{ème} temps, de renouer avec le repas de Noël des aînés prévu le 21 décembre. Il va de soi qu'à chaque fois nous aurons en charge le respect des directives sanitaires du moment.

Je ne veux pas passer sous silence le chantier rue de l'école qui ne se déroule pas comme nous l'avions annoncé dans notre Flash Infos de juin.

En cause, le marché du renforcement du réseau d'assainissement qui n'a pas été attribué à temps par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace (SDEA). Aujourd'hui nous accusons un retard de 2 mois, ce qui a un impact sur la suite des travaux notamment la voirie et dont la pose des enrobés risque d'être perturbée par la saison hivernale. Tout en déplorant cette situation, et conscient des déboires que cela occasionnent aux riverains, je tiens à les remercier pour leur patience en espérant que bientôt cela ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Cérémonie du 11 novembre

A 10h30 : La Commune vous invite à la cérémonie de commémoration, avec dépôt de gerbe au pied du monument aux morts. A l'issue de la manifestation, un verre de l'amitié sera servi dans la salle communale.

Etant donné les directives sanitaires, nous vous demanderons de bien vouloir **présenter votre PASS SANITAIRE** à l'entrée de la salle.

Merci par avance pour votre compréhension.





A vos agendas

- **Vendredi 26, Samedi 27 et Dimanche 28 novembre 2021** : Collecte de la banque alimentaire dans les magasins partenaires (Super U de Truchtersheim et de Wolfisheim). Denrées de petit-déjeuner, sucre, conserves, huile, vinaigre, et légumes secs, chaque don sera le bienvenu !
- **Dimanche 28 novembre 2021** : Fête paroissiale à la salle communale de Quatzenheim avec repas de midi et animations.
- **Mardi 21 décembre 2021** : Repas de Noël des aînés. Si les conditions sanitaires liées au Covid le permettent, cette année, nous nous réjouissons de pouvoir accueillir à nouveau les aînés du village et ainsi célébrer Noël dans la convivialité.



Décisions du Conseil Municipal



Transactions foncières : Le Conseil Municipal a validé la vente d'une parcelle de 14 m², située rue des Sarments, à un particulier pour lui faciliter l'aménagement de sa résidence principale.

Une convention a également été conclue avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour acquérir un terrain de 6,33 ares rue de l'école. Cela permet, dans un premier temps, d'agrandir le terrain de jeu des enfants qui fréquentent l'école maternelle. Mais servira aussi de réserve foncière pour un futur agrandissement des infrastructures scolaires ou périscolaires si le besoin s'avère nécessaire.

Organisation de la mobilité : Sur proposition du Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, le Conseil Municipal a validé le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à l'intercommunalité. Celle-ci devra dorénavant proposer un schéma de la mobilité, afin de sortir de la dépendance automobile, accélérer la croissance des nouvelles mobilités, et amorcer la transition écologique. Le schéma des pistes cyclables contribue à ces objectifs.

Marchés publics : La convention avec la Région Grand Est pour la mise à disposition de la plateforme en ligne gratuite « Alsace Marchés Publics » a été reconduite. Pour les collectivités, cet espace d'échange permet de publier en ligne les annonces légales de marchés publics et de télécharger les différentes offres. Pour les entreprises, elle permet de télécharger directement les dossiers de consultation et l'ensemble des pièces techniques. Cela permet un gain de temps dans le traitement administratif et surtout une diminution significative des quantités de papier.

Encaissement des recettes de la salle communales : Sur les recommandations de la Trésorerie de Saverne, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir le paiement par carte bancaire aux usagers de la salle communale. Afin de régler le montant de la location, les usagers pourront dorénavant payer par carte bancaire via la plateforme de paiement en ligne « Payfip » du Trésor Public.

Brèves

Chantier de l'école et travaux rue de l'École :

Le chantier de l'école progresse selon le calendrier initial et s'achemine vers la livraison, pour la fin d'année 2021. Les travaux de menuiserie intérieure vont bon train. L'aménagement de la cuisine du périscolaire est en cours. Les peintures intérieures sont en voie d'achèvement. La mise en place des sanitaires se

terminera courant novembre. Les enrobés dans la cour sont posés. Les espaces verts sont prévus au courant de l'automne, et l'aire de jeu sera installée dans la foulée à condition que la météo le permette.

Le point noir du chantier sont les travaux de voirie et notamment la mise en place des tuyaux d'assainissement. Ces travaux, dont le SDEA assure la maîtrise d'ouvrage, accusent un retard de pratiquement 2 mois. De ce fait le démarrage du chantier de voirie et d'aménagement de l'éclairage public a dû être repoussé à début novembre.

Nous remercions les riverains pour leur patience la collecte des ordures ménagères, largement contrainte par les travaux. Nous mettons tout en œuvre pour que la voirie soit achevée lors de l'entrée des élèves dans le nouveau bâtiment.



PLUi : Lors de sa séance du 14 octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a validé le lancement d'une concertation préalable du public sur le projet de modification n°1 du PLUi. Elle se déroulera du 22 octobre au samedi 20 novembre 2021. Le dossier de concertation est disponible sur le site de la CoCoKo et accessible à la mairie de Truchtersheim aux horaires d'ouverture.

L'enquête publique relative à ce dossier se déroulera au début du 1^{er} trimestre 2022.

Ordures ménagères : A compter du 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes mettra en place un nouveau marché pour la collecte des ordures ménagères. La poubelle jaune (déchets recyclables) sera collectée le **mercredi en semaine impaire**, et non plus le jeudi (en semaine impaire) comme c'était le cas auparavant.

Un calendrier de collecte sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres à la fin du mois de décembre.



Vaccination Covid-19 : Anciennement à l'Espace Terminus, le centre de vaccination Covid-19 a été transféré au 10 rue des Faisans à Truchtersheim. La prise de rendez-vous s'effectue au 09 70 81 81 61 ou sur la plateforme Doctolib. Il est conseillé de venir 10 minutes avant l'heure de rendez-vous, muni de votre carte vitale et de votre carte d'identité.



« Quel avenir pour le vélo dans le Kochersberg ? »

Jusqu'au 27 novembre 2021, la Communauté de Communes vous invite à répondre à une enquête sur l'avenir du vélo dans le Kochersberg et l'Ackerland. Cette enquête a pour objectif de comprendre quels moyens et quelles actions doivent être mises en place afin de rendre attractives les pistes et futures pistes cyclables de notre territoire.

Accédez au questionnaire depuis notre site internet : <https://www.hurtigheim.fr/infos-en-bref/>

Le saviez-vous ?

Suite aux demandes émanant des riverains concernant l'entretien des cours d'eau, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace Moselle publie une plaquette qui rappelle les règles en vigueur. Disponible en mairie nous publions ici un condensé.

Qu'est-ce qu'un cours d'eau ? « Selon l'article L. 215-7-1 du Code de l'Environnement : « Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales. »

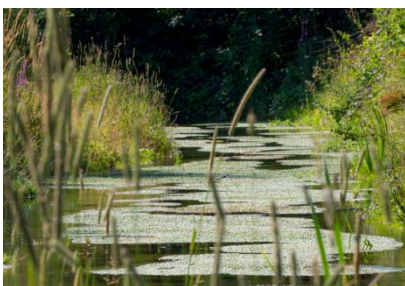
L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles*, débris et atterrissements*, flottants ou non, par élagage ou recépage* de la végétation des rives (ripisylve*). Cet entretien n'est pas soumis à formalité administrative.

Quelques mots de vocabulaire :

- **Embâcles** : Accumulation de bois mort et de déchets divers façonnée par le courant et entravant le lit de la rivière. L'écoulement peut être perturbé surtout en cas de crues.
- **Débris et atterrissements** : Dépôts de matériaux alluvionnaires (galets, graviers, sable...) érodés en amont et déposés en aval, notamment lors des phases de crues, formant des bancs qui modifient la dynamique fluviale.
- **Recépage** : Coupe d'un arbre ou d'un arbuste à proximité de la souche.
- **Ripisylve** : Formations végétales se développant sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau à l'interface terre-eau.

Qu'entend-on par bon état écologique ? Le bon état écologique d'un cours d'eau requiert non seulement une bonne qualité de l'eau, mais aussi un bon état de fonctionnement évalué à partir d'indicateurs biologiques (poissons, invertébrés, végétaux, ...).

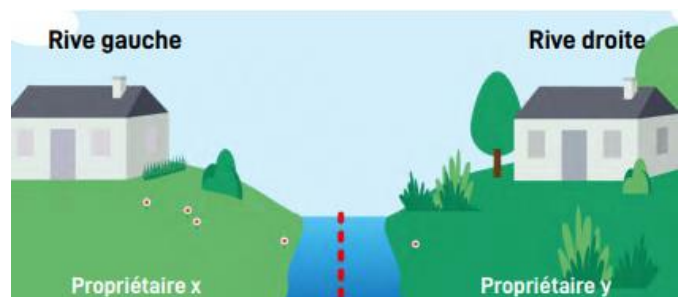
La végétation en rive forme un écosystème de transition indispensable au bon état écologique du cours d'eau en permettant :



- La filtration des polluants ;
- La diminution de l'intensité des crues ;
- Le maintien des berges en limitant l'érosion ;
- La préservation d'habitats pour la faune protégée ;
- La valorisation du paysage.

Qui doit faire l'entretien ?

Le lit du cours d'eau et ses berges appartiennent aux propriétaires riverains respectifs selon une ligne supposée tracée au milieu du lit, à l'exception des cours d'eau domaniaux et des tronçons cadastrés. **Il appartient au propriétaire d'entretenir ses berges et le cours d'eau jusqu'en son milieu.**



Afin de ne pas perturber le milieu et les espèces présentes, les interventions doivent être effectuées lors des périodes les moins impactantes pour la faune et la flore, que ce soit au niveau piscicole ou au niveau de l'avifaune. **La période automne-hiver est la plus propice aux travaux sur la ripisylve.**